

Jean-Claude BIDEET, responsable des services techniques, a pris sa retraite après 25 ans de bons et loyaux services. A cette occasion, il s'est vu remettre deux médailles du travail ainsi que des coffrets cadeaux offerts par la Municipalité et ses collègues.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite !



INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Rentrée scolaire 2024/2025



INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 14 MAI 2024
APRÈS AVOIR RETIRÉ LE DOSSIER D'INSCRIPTION
EN MAIRIE

Olympiades de la lecture à voix haute

Jeudi 28 mars le Maire, André Bidaud, son 1er adjoint Pascal Palain, tous les élèves de l'école élémentaire et leurs enseignantes dont Madame Peauger, directrice, de l'intervenante en lecture, des membres de l'association Lire pour tous, se sont retrouvés pour les Olympiades de la lecture à voix haute de la classe de CM2 de l'école de Chantelle.



Après un 1er vote effectué par toute la classe sur une lecture préparée et libre pour chaque élève, 5 enfants ont été choisis pour la compétition finale.

Le 2ème vote effectué cette fois-ci par 6 adultes de l'association Lire pour tous sur une même lecture non préparée a distingué 3 enfants : Camille Touret médaille d'Or - Cloé Dudin médaille d'Argent - Lola Mathurin médaille de Bronze.

Des encouragements à Maëlys et Jules pour leur application et une mention toute particulière pour Kiway dont la progression a été impressionnante.

Tous les enfants ont été récompensés par des livres offerts par l'association Lire pour Tous.

Le Maire leur a aussi offert la très belle médaille du village de Chantelle.
Félicitations à tous

CHANTELLE INFOS

04.70.56.62.21
chantelle.mairie@wanadoo.fr
www.chantelle-bourbonnais.fr

Le mot du Maire

n° 238

Avril 2024

N°ISSN 1269-570X

Dir. Publication:

A. Bidaud

Agenda

(sous réserve de modification)

AVRIL:

Le 06 à 19H: Repas Anne de France, Salle Chardonnet

Le 10 à 10H30: Contes et Histoires et Atelier créatif, Médiathèque

Le 14 à 15H: Fanfare de Chantelle à Baba Yaga

Le 19: Braderie Entraide et Solidarité, Salle Chardonnet

Le 20 à 20H: Théâtre, Chantel'gym et détente, Salle Chardonnet

Le 21 : Spectacle jeune public "Le petit poucet" par Cie Krizo à Baba Yaga

Le 27 8H-18H: Brocante, Bouffée d'air, Parking Maison de retraite

Le 27 : AG de l'association Baba Yaga

MAI:

Tout le mois: Exposition Chantelle les Arts, Salle Maupoil

Tout le mois: Exposition Artistes et Artisans, Galerie de l'Oscambre

Le 01 à 8H: Randonnée, Chantelle Sport Nature, Salle Chardonnet

Le 04: Concert Thérébène » à Baba Yaga

Le 05 à 7H: Randonnée muguet, Vieilles Soupapes, Salle Chardonnet

Le 08 à 11H: Commémoration du 8 Mai 1945

Le 12 à 11H: Saintes Reliques

Le printemps est de retour ! A présent que les passerelles des gorges de la Bouble sont refaites, quel plaisir de pouvoir y aller se balader et contempler les pervenches et autres végétaux en fleurs.

Le printemps, c'est également la reprise de la tonte et du désherbage. J'en profite pour rappeler qu'il incombe à chaque habitant de désherber le trottoir devant son domicile et ce jusqu'au caniveau. En effet, l'usage de désherbant est désormais interdit et nos 4 agents ne peuvent pas désherber manuellement devant chaque maison.

C'est pourquoi, nous devons tous faire preuve de civisme en enlevant les mauvaises herbes sur le trottoir devant chez soi, si nous voulons avoir une commune propre et accueillante avant l'arrivée des touristes et des visiteurs, notamment avant les manifestations locales qui auront lieu prochainement comme la randonnée du 1^{er} mai ou Bouge ton Bouble, la Fête de la Musique, le groupe folklorique du Mexique, la retraite aux flambeaux du 14 juillet...

Tous ensemble nous pourrons être fiers de notre belle commune !



André BIDAUD

Café-Brocante Bar à vin « Le Cul de Sac »



Récemment installés à Chantelle, Vanessa Giraud et Franck Colombat seront ravis de vous accueillir dans leur bar à vin « Le Cul de Sac » pour déguster boissons, planches de charcuterie et fromages.

Dans l'arrière boutique, vous trouverez un espace brocante avec des objets à la vente.

Le Cul de Sac, 2 Chemin du Moulin Baron, est ouvert du lundi au dimanche (sauf le jeudi), de 7 à 13 heures et de 15 à 20 heures.

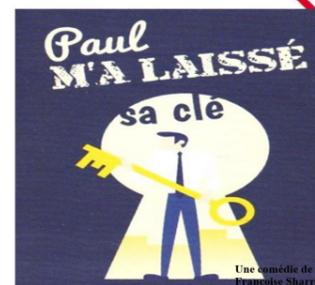
Animation à la Médiathèque

Le 20 mars 2024 a eu lieu l'animation mensuelle de la médiathèque de Chantelle sur le thème de Pâques. Raconte-tapis et ateliers créatifs... les enfants ont créé leur panier pour la Chasse aux œufs de Chantelle.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES
Inscrivez-vous sur les listes électorales
Avant le 30 avril 2024

CHANTELLE
SAMEDI 20 AVRIL à 20H30,
la troupe **DESTINATION THÉÂTRE**
de Bellenaves, présente,
salle Robert Chardonnet



PRIX : 8 €

Gratuit -12 ans

Proposé par Chantelle gym détente

Réservation : 06 09 41 77 21



Etat Civil



Décès:

- ◆ Benjamine MEUNIER, ST POURCAIN S/SIOULE
- ◆ Georges BOULEAU, TAXAT-SENAT
- ◆ René, Ernest, MAISON DE RETRAITE
- ◆ Lucette FONDARD, MONESTIER
- ◆ Roland, Marcel BOITIER, MAISON DE RETRAITE
- ◆ Robert GAUME, CHANTELLE
- ◆ Thérèse ENGUERRAND, CHANTELLE

Naissances:

- ◆ Charlie, Jean RODARIE



Fête des Saintes Reliques

La procession des Saintes Reliques, qui se déroulait auparavant dans le cadre de la fête patronale, aura lieu dimanche 12 mai à 10h30 à l'église Saint-Nicolas. Le départ de la procession, prévu à 11h15, se fera sur le parvis de l'église. Les quatorze reliques seront portées à travers les rues de Chantelle, accompagnées de la Confrérie de l'Ordre des Fins Palais et de la Lyre Chantelloise. L'ensemble de la procession reviendra à l'église, puis partagera le verre de l'amitié.

Nous vous attendons nombreux pour cette traditionnelle fête de notre commune.

Au printemps, on ressort la tondeuse et on reprend doucement la **taille de la pelouse** pour pouvoir en profiter pleinement cet été. Cependant, certains **créneaux horaires** doivent être respectés au risque de devoir payer une amende.

Du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h, les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h, les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.



Vous voyez régulièrement un chat errer dans votre quartier et il semble n'appartenir à personne ? Vous souhaitez l'aider et notamment lui proposer à manger ?

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en **tout lieu public** pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Il n'est donc pas autorisé de poser une gamelle sur le trottoir à destination des chats errants. **L'amende encourue est de troisième classe (450 euros maximum).**

La raison est très simple, nourrir des chats non stérilisés peut entraîner une surpopulation et de nombreuses difficultés. La prolifération des animaux errants ne peut qu'entraîner des conséquences dramatiques : transmission de maladies infectieuses, bagarres, etc.

Vous l'aurez compris, **nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela encourage la reproduction et potentiellement l'euthanasie** (que pratiquent certaines fourrières) et des futures portées de chats qui s'installeraient dans votre quartier.

SAMEDI JUIN 29 STADE TARANTOLA BOUDOT

INVITATION AU 100 ANS DU CS CHANTELLE



10H00

RENCONTRE VÉTÉRAN

11H30

VIN D'HONNEUR

12H00

RESTAURATION SAUCISSES / FRITES
PLANCHA & BRASERO

LE DÉROULÉ DE L'ÉVÈNEMENT

14H00

RENCONTRE
JEUNES U7 À U18

16H00

RENCONTRE
FEMININES
CONTRE TARGET

17H00

RENCONTRE CSC
CSC ACTUEL FACE À
ANCIEN DU CSC

19H30

REPAS
DANSANT
PAËLLA

Animation au long de la journée :

Lyre Chantelloise / La Banda de Jenzat / Jeux Gonflables en accès libre

Renseignements :

PATRICK BIDET
06.78.72.97.42

JEAN PAUL CHEVALIER
06.70.75.31.80

BRIDOT CLEMENT
06.42.25.11.51

Bulletin d'inscription au repas du soir du 29 Juin (Paëlla / Fromage / Tartelette + kir offert)

RÉPONSE AVANT LE 30 AVRIL 2024

Repas adulte : 18€ / Repas enfant : 10€ / T-shirt de l'événement : 6€

Nom :

Nombre d'adulte : x 18€

Prénom :

Nombre d'enfant : x 10€

Nombre de T-shirt : x 6€

Tailles de S à XXXL :

Total : €

Merci de joindre le règlement à votre bulletin d'inscription, et l'envoyer à l'adresse suivante :

M. GOUGAT Cedric - 40 Rue des Moulins - 03800 GANNAT

OU paiement et inscription en ligne via :

<https://www.helloasso.com/associations/club-sportif-chantellois/evenements/100-ans-du-csc>



COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 25 mars 2024.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Céline BOUTONNET, Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Madame Céline MOYNAULT et Monsieur Kevin DUPUIS qui donnent pouvoir respectivement à Madame Virginie LADHUIE et Monsieur Jean Paul CHEVALIER.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 26 avril 2024.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2024

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 23 février 2024 est adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

André BIDAUD présente au Conseil Municipal le détail des frais de fonctionnement des écoles pour 2023 pour 129 élèves inscrits.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles 2023			
Postes	École Maternelle	École Élémentaire	Total
Eau & assainissement	988,96	1 828,26	2 817,22
Électricité	3 152,33	8 195,14	11 347,47
Combustibles	6 284,33	5 990,79	12 275,12
Fournitures d'entretien	1 412,58	3 672,12	5 084,70
Petit matériel	0,00	1 850,38	1 850,38
Pharmacie	0,00	26,60	26,60
Fournitures scolaires	1 315,59	2 888,44	4 204,03
Location / entretien copieurs	521,96	802,16	1 324,12
Entretien bâtiments	132,00	132,00	264,00

Entretien matériel	403,00	934,12	1 337,12
Assurances	852,08	922,03	1 774,11
Transport piscine + voyages scolaires	1 143,00	4 164,50	5 307,50
Téléphone + Internet	716,76	794,02	1 510,78
Personnel (hors cantine et garderie)	54 711,88	18 897,72	73 609,60
Total	71634,47	51 098,28	122 732,75
Nombre élèves	39	90	129
Fournitures par élève	433,91	209,97	
Personnel par élève	1 402,87	567,76	
Frais fonctionnement/élève	1 836,78	777,73	
Chezelle	2	4	6 784,50
Fourilles	2	6	8 339,96
Taxat Senat	2	3,5*	6 395,63
Ussel d'Allier	4	6	12 013,53
Total	10	19,5	33 533,61
Participation aux frais de garderie 2023			
Frais de garderie (Personnel et fournitures)	25 728,24	Coût par enfant (Nb enfants : 40)	395,92
Facturation garderie	-9 892,00	Reste à charge	15 836,24
Chezelle	4	395,92	1 583,68
Fourilles	6,5*	395,92	2 573,48
Taxat Senat	2	395,92	791,84
Ussel d'Allier	6	395,92	2 375,52
Total	(*) Enfant en garde alternée		7 324,52

Les sommes par élève, au titre de 2023, seront facturées aux communes qui ne possèdent pas de structure d'accueil et qui ont des élèves scolarisés à Chantelle, à savoir Chezelle, Fourilles, Ussel d'Allier et Taxat-Senat :

- **pour Chezelle : $6\,784,50 + 1\,583,68 = 8\,368,18 \text{ €}$**
- **pour Fourilles : $8\,339,96 + 2\,573,48 = 10\,913,44 \text{ €}$**
- **pour Taxat-Senat : $6\,395,63 + 791,84 = 7\,187,47 \text{ €}$**
- **pour Ussel d'Allier : $12\,013,53 + 2\,375,52 = 14\,389,05 \text{ €}$**

pour un total général de **40 858,14 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

TAUX IMPOTS LOCAUX 2024

André BIDAUD rappelle que depuis 2021, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour la commune de Chantelle correspond au taux communal 2020 (16,28 %) majoré du taux départemental 2020, soit $16,28 + 22,87 = 39,15 \%$.

Il précise que les valeurs locatives cadastrales servant ensuite de base de calcul pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont été réévaluées par l'état de 3,9 % pour l'exercice 2024.

En conséquence et sur avis de la commission des finances, André BIDAUD propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en vigueur, à savoir :

Taxes	Taux 2016/2023	Taux 2024
Foncière	16,28	16,28
Foncier non bâti	30,78	30,78

et présente le tableau des ressources fiscales prévisionnelles établi pour l'exercice 2024 :

Taxes	Bases 2024	Taux communal	Taux département	Taux cumulé	Produit attendu
Foncière bâti	1 156 000	16,28	22,87	39,15	452 574
Foncière non bâti	55 100	30,78	----	30,78	16 960
Total					469 534
Produit attendu	TH résidences secondaires	Compensation État	Coeff correcteur	TPFB 2024 attendue	Rappel 2023
469 534	46 273	4 568	-47 985	472 390	455 188

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition communaux en vigueur.

BUDGET PRIMITIF 2024

André BIDAUD présente le budget primitif pour l'année 2024.

Le budget primitif général s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 355 303,90 €, en section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 849 550,25 €.

- **Subventions associations**

Conformément à la décision du 3 mai 2006 concernant l'octroi des subventions aux associations, André BIDAUD propose de porter ce programme à hauteur de 10 000 €, intégrant les subventions exceptionnelles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le programme d'octroi des subventions aux associations.

- **Principaux investissements inscrits au budget primitif de la commune :**

La commission des finances propose d'engager ou de compléter les investissements suivants :

Investissements 2024	Montant TTC
Lampes LED - Mairie	15 000 €
Lampes LED – Salle Robert Chardonnet	9 500 €
Fenêtres La Poste	24 800 €
Cuves fioul La Poste	3 800 €
Columbarium	5 800 €
École maternelle (kit portier électrique, tables)	2 000 €

École élémentaire (tables)	6 000 €
Mobilier urbain (distributeurs sacs à crottes, bancs, poubelles)	6 300 €
Travaux de voirie (Tizat, Charboulat, les Mollards)	22 600 €
Matériel 2024 (Coupe branches, taille haie, tables...)	3 600 €
	99 400 €

Thierry ROLAND précise que « malgré une hausse de 9% du programme 011- Charges à caractère général et de 8,6% du programme 012- Charges de personnel, ce budget reste prudent ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget présenté.

André BIDAUD signale que pour un programme d'investissement s'établissant à 99 400 € au titre de cette année, le montant des subventions atteindra 80 %, pour un reste à charge pour la commune de 20 %. Une dépense qui reste inférieure à la Capacité d'AutoFinancement nette (CAF) dégagée sur l'exercice 2023 d'un montant 32 776 €.

De plus, André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal qu'au titre des exercices comptables entre 2020 et 2023, le montant total des travaux d'investissement réalisés s'élève à 1 256 458,63 € et que la commune a bénéficié de subventions pour un montant de 874 608,00 €, soit 69% de taux de subvention.

En conclusion, André BIDAUD précise que ce budget d'un montant de près de 100 000 € est programmé sans avoir recours à l'emprunt et permet ainsi de poursuivre le désendettement de la commune. Il remercie Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de mairie, pour sa collaboration notamment dans le cadre de « la chasse aux subventions » et leur suivi ainsi que l'ensemble des membres du conseil municipal pour la confiance manifestée et le soutien apporté.

QUESTIONS DIVERSES

- **Remerciements**

Jean Paul CHEVALIER, Président du Club Sportif Chantellois, remercie le Conseil Municipal pour l'octroi de subventions à l'association.

- **Retraite d'un agent**

André BIDAUD informe les membres du conseil municipal du prochain départ de Jean Claude BIDET, qui après 25 années de bons et loyaux services, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera la collectivité, le 31 mars prochain. La Municipalité remercie Jean-Claude BIDET pour son sérieux et son implication dans le bon fonctionnement des services techniques.

- **Animations estivales**

Compte tenu que le groupe Lady Fuel a confirmé qu'il ne pourra pas assurer le concert estival, André BIDAUD, faute de pouvoir trouver un groupe musical de substitution, regrette l'annulation de cette manifestation.

Isabelle PERIN propose de renouveler l'organisation courant août d'un concert de musique ancienne des XVIe et XVIIe siècles proposé par le Brioude Consort et les Pommiers soufflants qui avait déjà eu lieu en 2023. Contact sera pris avec les 2 groupes.

André BIDAUD confirme l'accueil programmé en soirée d'un groupe folklorique originaire du Mexique, le 13 juillet prochain.

À l'issue du traditionnel repas dans les familles, demandé par l'organisation, le groupe se produira à proximité de la salle Robert CHARDONNET, en soirée, le même jour.

Le lendemain, les festivités de la soirée du 14 juillet comprendront un apéritif musical avec la Lyre de Chantelle, le repas ainsi que les traditionnels retraite aux flambeaux et bal du 14 juillet.

- **Conférence**

Isabelle PERIN propose d'organiser une conférence à l'automne en présence d'une historienne, Madame Nicole CADÈNE dans le cadre de « Terr'Histoires, le festival 2024 » en partenariat avec l'association "Cheminements littéraires en Bourbonnais" et ayant pour thème Hubertine AUCLERT et le journalisme. Cette action se déroulera dans de nombreuses communes du département autour de la thématique du journalisme.

- **Plantations**

Dans le cadre du projet départemental visant à la plantation de 350 000 arbres et arbustes d'ici 2028, André BIDAUD signale la plantation fin 2023/début 2024 de 37 arbres de différentes essences et 384 arbustes et rosiers.

Ces plantations ont été réalisées par l'entreprise TREYVE dans le cadre des derniers travaux du bourg et par les services techniques au stade, salle Robert CHARDONNET, au Lacassou, à l'école élémentaire et lors de l'aménagement de la Croix de Fer. Ce programme a bénéficié d'une aide départementale à hauteur de 3 000 €.

- **Fête de la nature**

Isabelle PERIN présente la prochaine Fête de la nature (du 21 au 26 mai) intégrant un forum sur la bio-diversité qui se déroulera le 23 mai à 18h00, Salle de la Mairie, sous l'égide de l'association Symbiose Allier, agissant dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture regroupant la chambre d'agriculture, l'Union des Vignerons et des agriculteurs locaux.

- **Travaux Rue de la Grange Blonde et Route de Montmarault**

Pascal PALAIN informe les membres du conseil communal que les services du Département vont engager des travaux de voirie du 12 au 17 mai prochain sur la RD42 et concernera la rénovation de la rue de la Grange Blonde et de la route de Montmarault, jusqu'au panneau de sortie d'agglomération.

Ces travaux consisteront au rabotage de la chaussée et au remplacement de la bande de roulement, nécessitant la mise en place d'un sens unique de circulation (sens rentrant) et d'itinéraires de déviation pour les poids-lourds et les véhicules légers.

- **Course cycliste**

Pascal PALAIN signale que la première étape de la 76e édition de la course cycliste du Critérium du Dauphiné 2024 traversera la commune le 2 juin prochain entre 14h25 et 14h45. Le tracé empruntera la route de Gannat, les rues des Mirambelles, du Chirot, de la Grange Blonde et la route de Montmarault en direction de Monestier. La circulation et le stationnement de véhicules seront interdits sur ces axes le temps du passage de la course.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 00. -----

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 19 février 2024.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Brigitte DAEMEN, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Jean Paul CHEVALIER, Kevin DUPUIS, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Mesdames Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS, Virginie LADHUIE et Monsieur Julien CHARBONNEL qui donnent pouvoir respectivement à Madame Marie-Chantale LAMBRECHT et Messieurs Pascal PALAIN et Stéphane BONNET.

Absente : Madame Céline BOUTONNET.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 29 mars 2024.

En début de séance, André BIDAUD demande l'autorisation de compléter l'ordre du jour établi. Il propose de rajouter une délibération portant sur une demande d'aide départementale provenant des fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière. Proposition validée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 2 FEVRIER 2024

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 2 février 2024 est adopté à l'unanimité.

AMENDES DE POLICE

Dans le cadre du programme de travaux de l'exercice 2023, André BIDAUD propose de solliciter l'aide départementale dans le cadre de la redistribution du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, à hauteur de 40 % du montant des dépenses de travaux plafonné à 45 000 €, soit 18 000 € attendus pour un coût global engagé s'établissant à 45 528,80 € HT ou 54 634,56 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention auprès du Département au titre de l'exercice 2023 dans le cadre des créations d'un cheminement piéton route de Bellenaves, d'un passage protégé aux abords de l'école élémentaire et d'une voie à circulation partagée rue Derrière les Murs.

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique (CFU) est devenu depuis janvier 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, il se substitue désormais aux anciens comptes de gestion et administratif dans les collectivités locales françaises.

André BIDAUD propose d'élire un président pour la séance où le compte financier unique est débattu et délibère sur ces comptes, poste confié, à l'unanimité, à Madame Marie-Chantale LAMBRECHT, doyenne d'âge.

André BIDAUD présente le compte financier unique 2023 du budget général, document validé par les services de la Trésorerie ainsi que par la commission de finances:

En section de fonctionnement, le compte administratif s'élève à 922 896,57 € en dépenses et 1 491 936,72 € en recettes dégageant un excédent de fonctionnement cumulé de 569 040,15 € intégrant l'excédent reporté de l'exercice précédent.

En section d'investissement, le compte administratif s'élève à 1 344 069,39 € en dépenses et 960 320,14 € en recettes, dégageant un déficit d'investissement de 383 749,25 € reporté sur l'exercice 2024.

Ces deux résultats seront reportés sur l'exercice 2024.

André BIDAUD se retire pendant les votes des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Chantale LAMBRECHT, approuve à l'unanimité, le compte financier unique présenté ainsi que les affectations de résultats proposées.

André BIDAUD rentre en séance, « remercie le Conseil Municipal de la confiance qui lui est faite ainsi que Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de Mairie, pour le travail accompli.

L'exercice 2023, marqué par de gros travaux d'aménagement de bourg, a nécessité de la part de la secrétaire une vigilance accrue afin de solliciter au moment opportun les demandes de subventions en vue du règlement des factures.

Il précise que le dossier de demande de subvention, porté par Monsieur Brice HORTEFEUX, pour la deuxième tranche des Villages Remarquables des travaux 2023 a été validé en décembre dernier en commission permanente de la région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 152 810 € mais qu'elle n'a pas encore été perçue.

QUESTIONS DIVERSES

- **Circuit de randonnée**

André BIDAUD signale que Monsieur Pascal PINEL, Technicien randonnée au sein de la Communauté de Communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne a implanté un nouveau panneau de départ de randonnée rue Anne de Beaujeu matérialisant le départ du PR 25 « La promenade Anne-de-Beaujeu » figurant au topo-guide « Le Val de Sioule à pied », réédité par l'office de tourisme Val de Sioule.

- **Formation premiers secours**

Kévin DUPUIS, Président de l'amicale des Sapeur-Pompiers, signale l'organisation d'une formation aux premiers secours initiée par Madame Lætitia LAURENT, Directrice du Crédit Agricole, destinée aux personnes âgées de plus de 10 ans et qui aura lieu le samedi 1er juin prochain en matinée à partir de 9h00 à la caserne.

- **Remerciements**

Céline MOYNAULT, au nom de l'association Anne de France, remercie le Conseil Municipal pour la mise à disposition de salles.

- **Projection cinématographique**

Dans le cadre de la journée de la Femme, Isabelle PERIN signale la projection gratuite du film documentaire « Woman » d'Anastasia MIKOVA et Yann ARTHUS-BERTRAND, sous l'égide de l'association Baba Yaga, le dimanche 10 mars prochain à 15h00 à la salle Robert CHARDONNET.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 22 heures 15. -----